

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA
Direction des Services de l'Agriculture, de la Forêt et de la pêche
Bureau d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire
BP 19 MATA-UTU 98600 WALLIS ET FUTUNA
Tél. : (681) 72 28 34 - Mél : bivap@agripeche.wf

CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE N°

DE : Organisation de protection des végétaux

SIVAP – Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

A : Organisation de protection des végétaux de

Il est certifié que les produits végétaux ci-après désignés ont été inspectés et sont estimés indemnes d'ennemis dangereux pour les végétaux, selon les règles établies par la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux.

Exportateur

Destinataire

Désignation du ou des produit(s) *Noms scientifiques - nombre*

Si permis d'importation correspondant : N° de permis d'importation et date

Origine

Provenance

Pays Destinataire

Déclarations additionnelles

SEMENCES :

- graines non germées
- attestation d'un traitement insecticide et fongicide

Allium spp. : - attestation que la région d'origine est indemne d'*Urocystis cepulae* (charbon), de *peronospora destructor* et des mouches de l'onion.

Anacardiacees : - attestation que les semences proviennent de plants mères indemnes de *Xanthomonas campestris pv mangiferae*.

Aracées : - Uniquement provenance France métropolitaine, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Australie et Pays Bas. - Attestation d'absence dans la région d'origine de *Xanthomonas campestris pv diffebachiae* - attestation que les pieds mères sont indemnes des *pseudomonas spp* et *Erwinia spp*.

Arachide : -les semences doivent être décortiquées - attestation que la culture mère et les semences sont indemnes de *Puccidia arachidis* et des viroses du Stunt et du Mottle.

Avocatier : - Attestation que les semences proviennent des vergers et de plants mères indemnes d'« Avocado Sunblotch Viroïd ».

Céréales : -Autres que maïs, sorgho et riz - attestation que le traitement fongicide a éliminé les risques de charbon - attestation que la région d'origine de production est indemne des virus « Barley yellow mosaïc » et « Barley stripe mosaïc », et indemne des champignons *Puccinia spp*, *Ustilago spp*, *Pseudocercospora herpotrichoides* et *Gaeumannomyces graminis*.

Haricots : - Attestation que les semences sont indemnes de *Pseudomonas synrigae phaseoli*, *Xanthomonas phaseolicola* et *Corynebacterium faciens* et indemnes de virus.

Maïs : - attestation que la région d'origine de production est indemne de *Erwinia stewartii*, *Ustilago maydis*, *Peronosclerospora maydis*, *Peronosclerospora sorghi*, *Peronosclerospora sacchari* et *Peronosclerospora philippinensis*.

Palmiers : - les semences doivent être dépulpées.

Riz : - attestation d'un traitement spécifique contre la pyriculariose - attestation d'un traitement à l'eau chaude (53°C pendant 15min) contre bactéries et nématodes - attestation d'absence dans la région d'origine de production des bactéries *Xanthomonas campestris pv oryzicola*, *Xanthomonas campestris pv oryzae*, et des nématodes *Aphelenchoides besseyi* et *Aphelenchoides oryzae* - attestation que les semences sont indemnes de *Pyricularia oryzae*.

Soja : - attestation d'un traitement à l'eau chaude (53°C pendant 15min) contre bactéries et nématodes - attestation que les semences et les cultures mères dont elles sont issues sont indemnes de virose (mosaïque et stunt du soja...), du nématode *Heterodera glycines* et des bactéries *Corynebacterium flaccum*, *Corynebacterium faciens*, *Xanthomonas campestris pv glycine* et *Peronospora manshurica*.

Sorgho : - attestation que la région d'origine de production est indemne de *Peronosclerospora maydis* et *Peronosclerospora sorghi*.

Traitement

Produit utilisé (matière active)			
Concentration			
Durée			
Température			
Date de Traitement			

Date d'exportation

Mode de transport

--	--

Lieu de délivrance :

Date :

Nom, prénom et signature du certificateur autorisé :